



Office Benelux de la
**Propriété
intellectuelle**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 5 février 2020

Contact: Gerda Veltman

Nos réf: REG/OPPO/2015855

Téléphone: +31 70 349 12 09

Dossier: FrieslandCampina Nederland B.V. (D 1345994) vs TEMAX BH d.o.o. (I 1501102)

Concerne : Avis de refus provisoire consécutif à une opposition - refus provisoire total

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus total provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I. Numéro de l'enregistrement international :

1501102

II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

TEMAX BH d.o.o.
Poduzetnička zona,
Dusine 17
76270 Orašje
Bosnie-Herzégovine

III. Motif de refus :

Pays-Bas
ABN AMRO
IBAN NL68ABNA0240036700
BIC: ABNANL2A

Belgique
BNP Paribas Fortis
IBAN BE 24 0014 3183 0538
BIC: GEBABEBB

Luxembourg
BGL BNP Paribas
LU 50 0030 0556 7430 0000
BIC: BGLL LULL

Boîte Postale 90404
NL-2591 LK La Haye
t +31 70 349 11 11
i www.boip.int

Le 4 février 2020, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

no. d'enregistrement : voir annexe

date de dépôt : voir annexe

marque : voir annexe

titulaire de la marque : voir annexe

liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

voir annexe

VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application.

VII. Début de la Procédure :

La procédure commence le 6 avril 2020, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure.

Nous avons informé l'opposant que la seconde partie de la taxe d'opposition devait être payée avant le début de la procédure.

VIII. Irrégularités :

Un mandataire doit avoir un domicile ou un siège dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen. C'est pourquoi nous vous prions de nous communiquer une adresse (de correspondance) sur ce territoire.

IX. Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère l'anglais comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français, néerlandais ou anglais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 5 mars 2020. A défaut de choix, la langue de la procédure sera l'anglais.

Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

X. Oppositions multiples :



Pas d'application.

Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Gerda Veltman
Examineur

Opposition
Numéro : 2015855
date d'introduction : 04-02-2020

Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

FrieslandCampina Nederland B.V.
Stationsplein 4
3818 LE Amersfoort
Pays-Bas

MANDATAIRE

HGF B.V.
Gedempt Hamerkanaal 147
1021 KP Amsterdam
Pays-Bas

Droit invoqué 1

Marque : VIFIT
Numéro : D 1345994
Date du dépôt : 04-01-2017
Date d'enregistrement : 22-03-2017
Date de début de l'obligation d'usage : 22-03-2017
Date de priorité :
Date d'échéance : 04-01-2027
Classes : 5 29 30 32
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :
Tous les produits / services protégés par l'enregistrement

Opposition
Numéro : 2015855
date d'introduction : 04-02-2020
(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

TEMAX BH d.o.o.
Poduzetnicka zona Dusine 17
76270 Orasje
Bosnie-Herzégovine

MANDATAIRE

Advokat Nusmir Huskic
Vrazova 3
71000 Sarajevo
Bosnie-Herzégovine

MARQUE :



Vivit
Numéro : I 1501102
Date du dépôt : 17-10-2019
Date de publication : 05-12-2019
Classes : 29 30 31 32 33
Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée :
Tous les produits / services protégés par l'enregistrement

L'opposition est recevable